

*Notice pour le Chef du Département politique, P. Graber<sup>1</sup>*

BONS OFFICES DE LA SUISSE POUR L'ÉCHANGE DE DIPLOMATES INDIENS ET PAKISTANAIS

Berne, 10 août 1971

Par notre note du 11 mai<sup>2</sup> (voir copie annexée), nous vous avons informé de la genèse de l'action de bons offices dans laquelle nous sommes engagés pour permettre l'échange de fonctionnaires des Hauts Commissariats adjoints de l'Inde à Dacca et du Pakistan à Calcutta fermés le 26 avril dernier. La difficulté à surmonter consistait à établir qui, parmi les fonctionnaires pakistanais à Calcutta, originaires de la Province orientale du Pakistan, désirait être rapatrié ou non<sup>3</sup>. Plusieurs d'entre eux avaient en effet fait savoir qu'ils se ralliaient au «Bengla Desh» et le Gouvernement pakistanais entendait être certain qu'ils n'étaient pas l'objet de pression. Après des négociations compliquées vu la situation politique, dans lesquelles l'Ambassadeur Real a joué un rôle persévérant et actif d'intermédiaire, un arrangement intervint le 8 juillet<sup>4</sup> entre les parties, définissant clairement le mandat donné à la Suisse. Cet arrangement prévoyait qu'un diplomate suisse serait chargé de procéder à l'interrogatoire individuel des fonctionnaires en présence d'un représentant des Gouvernements pakistanais et indien. Des 67 personnes interrogées, le 18 juillet à Calcutta, par M. Bohnert, Conseiller de notre Ambassade à la Nouvelle-Delhi, 65 se prononcèrent contre un rapatriement<sup>5</sup>. La première phase de l'action de bons offices qui nous avait été confiée était ainsi terminée.

Les deux Gouvernements concernés nous demandèrent alors de surveiller les opérations d'échange proprement dites. Il s'agit de rapatrier 145 Pakistanais (les fonctionnaires originaires du Pakistan occidental, les deux «Bengalis» désirant être rapatriés, plus les familles) qui se trouvent à Calcutta et 244 Indiens retenus à Dacca. Là encore, il était indispensable qu'un mandat clair nous fût donné. Un accord intervint entre les parties le 6 août, après que l'Ambassadeur Real<sup>6</sup> eût à nouveau servi d'intermédiaire. À l'origine, il était prévu que les Pakistanais utiliseraient un avion iranien et que les Indiens seraient transpor-

1. *Notice (copie):* CH-BAR#E2001E-01#1982/58#308\* (B.24.11.3). Rédigée par R. Baumgartner, signée par K. Fritschi. Cette copie a été adressée à E. Thalmann.

2. *Notice de H. Miesch à P. Graber du 11 mai 1971*, dodis.ch/35310.

3. *Cf. la lettre de F. Real à E. Thalmann du 22 mai 1971*, dodis.ch/35312.

4. *Cf. la lettre de F. Real à E. Thalmann du 10 juillet 1971*, dodis.ch/35314.

5. *Cf. le télégramme N° 249 de l'Ambassade de Suisse à New Delhi au Département politique du 19 juillet 1971 et la lettre de F. Bohnert à E. Thalmann du 26 juillet 1971*, doss. comme note 1.

6. *Sur le rôle de F. Real et sur sa relation avec J. Mallet, Ambassadeur de Suisse à Islamabad, cf. la lettre de F. Real à A. Janner du 19 octobre 1971*, dodis.ch/35318; *le télégramme N° 172-IE de J. Mallet au Département politique du 22 février 1972*, dodis.ch/35319; *le télégramme N° 67 de J. Mallet au Département politique du 23 février 1972*, dodis.ch/35320; *le télégramme N° 193-IE de F. Real au Département politique du 24 février 1972*, dodis.ch/35321 *et le télégramme N° 188-IE du 25 février 1972*, dodis.ch/35322.

tés dans deux appareils soviétiques. Toutefois, l'un de ces derniers appareils s'étant récemment écrasé à Calcutta, le Gouvernement indien nous demanda d'intervenir auprès de la Swissair afin qu'elle prenne part à l'opération. La Swissair a accepté de mettre à disposition un DC 8, un contrat d'affrètement étant établi directement entre elle et les autorités indiennes. Aucune garantie financière ne nous a été demandée par Swissair<sup>7</sup>.

La date fixée pour l'échange, qui se fera simultanément, est le 12 août en début de matinée. Le Consul général de Suisse à Karachi, M. Tosio, se trouve déjà à Dacca pour assurer les préparatifs, alors que le Conseiller d'Ambassade Bohnert a gagné Calcutta dans le même but. Tout le dispositif est en place, mais étant donné les distances, les difficultés techniques de transmission, la diversité d'origine des moyens de transport, la tension qui règne entre l'Inde et le Pakistan, l'opération comporte malgré une préparation minutieuse certains impondérables inévitables<sup>8</sup>.

Nous publierons un communiqué de presse<sup>9</sup> dès que l'affaire sera terminée.

Suivant les informations qui viennent de nous parvenir, la date de l'échange sera annoncée aujourd'hui à la Nouvelle-Delhi et à Islamabad par les Ministères des Affaires étrangères.

---

7. Cf. la notice de K. Fritschi du 3 août 1971, dodis.ch/35315 et le télégramme N° 292 de F. Real au Département politique du 7 août 1971, dodis.ch/35316.

8. Cf. aussi la lettre de F. Real à E. Thalmann du 19 novembre 1971, dodis.ch/35301.

9. Communiqué du Département politique du 12 août 1971, doss. comme note 1.